

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Tridi 3 Nivôse, an V.

(Vendredi 23 Décembre 1796.)

Départ de madame Buonaparte de Gènes. — Proclamation du sénat de Bologne concernant les assemblées de comices. — Déclamations de l'empereur contre les Français. — Troubles de la convention batave. — Continuation du siège d'Huningue avec animosité. — Départ de l'escadre de Brest. — Discussion sur les transactions entre particuliers.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

I T A L I E.

De Bologne, le 26 novembre.

Le sénat de Bologne a publié une proclamation relativement aux paroisses du territoire qui ont refusé de tenir les comices, et aux violences de plusieurs individus qui ont empêché, à force armée, qu'ils ne s'assemblassent. Le sénat éclaire ceux qui ont été trompés par les malveillans et qui ont cru que l'objet des comices étoit d'enregistrer tous les citoyens en état de porter les armes. Il leur explique, dans le plus grand détail, que l'objet de ces comices de paroisse, n'est que de choisir des députés qui se réuniront en comices généraux pour accepter ou rejeter à leur volonté la constitution proposée. Le sénat menace de peines très-sévères, ceux qui oseroient empêcher les assemblées et les résolutions. Il ne procède pas contre les perturbateurs du repos public qui lui sont connus; mais si les désordres se renouvellent, ils seront arrêtés et condamnés pour cinq ans aux travaux publics et à d'autres peines plus graves. Les curés seront tenus d'envoyer au gouvernement les rapports des différens comices.

L'assemblée générale des députés de la ville et du territoire se tiendra le 4 décembre.

De Florence, le 29 novembre.

Le citoyen Miot, ministre de la république française, a été nommé par le directoire pour aller en Corse en qualité de commissaire. Il remplace le citoyen Salicetti, qui est obligé de se démettre, en vertu de la loi du 14 brumaire dernier.

De Gènes, le 5 décembre.

Madame Buonaparte partit vendredi de Gènes, après avoir reçu des lettres de son mari. Son prompt départ donna lieu à toutes sortes de faux rapports. On répandit

que les Français avoient été battus, et que le général Buonaparte étoit blessé. Les journalistes bénévoles n'avoient pas deviné. Le général mandoit à sa femme qu'il étoit content de sa position; qu'il espéroit s'y maintenir avec les renforts qui étoient arrivés, et qu'il croyoit que l'armée auroit quelques jours de repos.

Malgré les rigueurs de l'avent, on a tâché de rendre agréable à madame Buonaparte le court séjour qu'elle a fait à Gènes par de grandes assemblées et de beaux bals. La fête la plus brillante est celle que lui a donnée M. Jean Charles Serra, dans la maison de son oncle Vincent Spinola, ministre de la république à Paris.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 30 novembre.

Les troupes de réserve qui se trouvoient ici au nombre d'environ 12 mille hommes, sont transportées sur des charriots en Italie.

Suivant toutes les apparences, la paix est encore fort éloignée, et une sixième campagne est inévitable: les prétentions de nos ennemis sont trop exagérées, pour que l'on puisse espérer aucun rapprochement. La maison d'Autriche a eu des preuves si éclatantes de l'amour et de l'attachement de ses sujets, qu'elle se trouve actuellement en état d'agir avec fermeté et vigueur. Nos armées d'Italie et du Rhin compteront pour le printemps 500 mille combattans prêts à entrer en campagne.

On écrit de Wilhelmsbad, en date du 8 décembre, que le prince Repnin, gouverneur-général du grand duché de Lithuanie, vient d'y publier un décret qui ordonne une nouvelle levée dans ce pays. Cet ordre est fondé sur l'usage émané il y a quelque tems de Pétersbourg, et d'après lequel il doit être levé un homme sur cent dans les états de l'impératrice.

Les deux dernières compagnies du corps franc de Vienne sont parties ces jours derniers pour l'armée d'Italie: il est arrivé aujourd'hui 3 mille hongrois qui prennent la même route.

On parle d'un nouveau recrutement qui va se faire en Autriche; la ville de Vienne y fournira 5000 hommes. D'un autre côté, on apprend que les levées de volon-

taires qui avoient été ordonnées en Gallicie, viennent d'être contremandées.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 12 décembre.

On publie la déclaration, par laquelle l'empereur a sollicité le zèle des états de Hongrie. Cette déclaration est un manifeste très-passionné contre la nation française. Voici une phrase qu'on y remarque. *Cette nation, jadis célèbre par la douceur de ses mœurs, surpasse en ce moment les peuples les plus barbares, par sa cruauté, sa férocité, son irréligion.* Ce torrent d'invectives, extrêmement injustes lorsqu'elles s'appliquent à une nation entière, ne semblent pas annoncer beaucoup de dispositions à la paix.

Quoi qu'il en soit, cette déclaration a produit beaucoup d'effet sur les Hongrois. La réponse des États respire le plus vif enthousiasme, et leurs offres l'attestent assez. On sait qu'elles consistent principalement en 50 mille hommes de recrues, 20 mille bœufs, 10 mille chevaux, et tous les grains nécessaires pour nourrir, pendant un an, une armée de 350 mille hommes.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 13 décembre.

Le citoyen Van Hamelsveld, en quittant le fauteuil de président de la convention batave, a exprimé dans un discours remarquable toute l'amertume de ses regrets sur les agitations scandaleuses, auxquelles cette assemblée a été livrée sous sa présidence, et en même tems toutes ses sollicitudes sur le sort à venir de sa patrie. Jamais, en effet, plus d'animosité n'avoit éclaté jusqu'ici dans le sein de notre représentation nationale; jamais les tribunes n'avoient oublié à ce point le respect qu'elles lui doivent; jamais les odieux moyens de la calomnie et des menaces, et la hideuse perspective de la terreur n'avoient ainsi prodigué; du dehors, leur sinistre appareil. Aussi a-t-on vu se renouveler l'histoire de la voile de Pénélope. Un jour l'assemblée adopta, comme régulateur de ses travaux les plus intéressans, le projet de constitution qui lui avoit été présenté par son comité des vingt-un; puis elle proclama avec affectation, comme s'il ne s'y trouvoit pas, un principe qui en faisoit la base; et puis encore elle nomma une commission de sept pour retoucher, à sa fantaisie, la besogne des vingt-un, ou pour rédiger, si elle l'aime mieux, l'esquisse générale d'un nouveau plan. Déplorable fluctuation! intrigues honteuses! funestes retards! « Êtres indignes, s'est écrié le citoyen Van Hamelsveld, qui, dans des lettres anonymes, avez osé manier les organes de la volonté nationale, je vous méprise autant que vous méritez de l'être! Mais, citoyens collègues, en vain nous prendrions ici des délibérations importantes (et plaise au ciel que celles que nous avons prises opèrent le salut du peuple!) si la mésintelligence et le désordre s'établissoit parmi nous; ou si quelques individus, profanant le nom de la loi, usurpant la suprême autorité du peuple, parvenaient à influencer nos conseils, à flétrir ce respect dû la loi, sans lequel il n'est point de véritable liberté! »

Le citoyen Van Lennep a succédé au fauteuil.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Huningue, le 27 frimaire.

Le 23, le général autrichien a ordonné au commandant de cette ville de faire enlever les caïons et les munitions de la demi-lune et des ouvrages à cornes. Sur la réponse que les caïons étoient bien placés, et sur le refus de les enlever, l'ennemi commença un feu terrible sur Huningue. Un obus mit le feu à un magasin de foin; bientôt un autre fut également embrasé; mais comme la provision étoit de peu de conséquence; le mal n'est pas considérable. Tous les habitans ont quitté la ville; la maison de la poste est criblée par les boulets de canons; la poste même est à Bourg-Libre. La troupe au reste souffre peu du feu de l'ennemi.

De Paris, le 2 nivôse.

Le ministre des relations extérieures a écrit au commissaire du directoire au Havre, une lettre dans laquelle il expose que la paix devant bientôt rétablir les communications commerciales entre les nations, il importe au gouvernement de s'entourer de lumières. En conséquence, le ministre invite les négocians les plus éclairés du Havre à lui communiquer leurs observations et leurs vues; desirant qu'après avoir exposé en quoi consistoit avant la guerre le commerce d'exportation et d'importation, les proportions les plus constantes entre ses diverses branches, son état présent et les améliorations nécessaires qu'ils indiquent les nations avec lesquelles il y avoit le plus fréquentes transactions, et les clauses favorables ou contraires dans les anciens traités de commerce; il leur demande enfin, d'exposer les vues qu'ils croiront propres à éclairer sur un nouveau traité, s'il y a lieu.

L'escadre armée à Brest a mis à la voile le 25 frimaire. La division de l'amiral Richery, composée de plusieurs vaisseaux, s'est réunie à elle.

La totalité de l'escadre est composée de 21 vaisseaux de ligne, outre les frégates, corvette et transports; elle porte à bord des troupes de débarquement, et est abondamment pourvue en munitions et instrumens de guerre.

Le succès qu'a eu l'expédition précédente du citoyen Richery, sur la destination de laquelle un inviolable secret avoit trompé toutes les conjectures des Anglais, peut faire assurer que celle-ci obtiendra, sous les mêmes auspices, les mêmes résultats.

On a publié beaucoup de versions diverses sur le succès de cette entreprise. Il est à croire que l'on sera fixé étonné lorsqu'on en connoîtra le véritable objet, duquel peut-être on ne s'est pas douté encore, par cela même qu'on s'est donné beaucoup trop de peine pour le découvrir.

Le ministre de la marine est encore à Brest.

Nous ne parlerons point aujourd'hui des ouvertures proposées par l'Angleterre, parce qu'on s'en entretient d'une manière incertaine et sur-tout très-diverse. Il faut seulement combien il est important de leur donner de la

blicité, afin
prétentions
ordre donné
toire français
ditions prop
beau abrégé
On annonce
pièces.

« C'est lors
coalition a d
mens, et qu'
nels, et con
prétend que
totalité de n
ont été libé
server la

C'est lors
notre interv
tave, qui a
notre engag
de la rendr
au joug de

Elle prête
monumens d
server ceux
leur nature
les rendre a
courage et

Elle parle
une cumulat
nés dans les
nations tous
s'arroger, p
l'Espagne et
marché de

Elle mèn
dissement d
nent; et à
triumphes,
balance.

Les Fran
vernement
sances, au

L'intenti
celui-ci, d
plus accept
équivoque
sera en lui
les deux n

La publi
ne laissera

Nota. C
que le lo
présence d
heures.

Je lis d
le précis
prononcée
d'étrange

Cet l

licité, afin d'attester aux yeux de l'Europe l'excès des prétentions de l'Angleterre, et afin de motiver aussi l'ordre donné au lord Malmesbury de quitter le territoire français. Le *Rédacteur* parle aujourd'hui des conditions proposées par l'Angleterre; il en donne un tableau abrégé, que nous croyons devoir faire connaître. On annonce que demain le directoire publiera toutes les pièces.

« C'est lorsque la plus grande partie des puissances de la coalition a déjà reconnu notre droit à des dédommagemens, et qu'elle nous les a garantis par des traités solennels, et confirmés par leur exécution, que l'Angleterre prétend que nous devons restituer, sans exception, et la totalité de nos conquêtes, et même les cessions qui nous ont été librement faites, tandis qu'elle-même veut conserver la presque totalité des siennes!

C'est lorsque ces mêmes puissances ont confirmé, par notre intervention, l'indépendance de la république batave, qui a payé, d'une fidélité constante à notre cause, notre engagement de la défendre, qu'elle nous propose de la rendre, en dépit de l'Europe qui la reconnoît, au joug de son stathouder?

Elle prétend réunir irrévocablement à son domaine les monumens de sa perfidie, et nous seuls ne pourrions conserver ceux de notre gloire! Les possessions précaires par leur nature, que la trahison lui a livrées, elle voudroit les rendre aussi sacrées que celles que nous assurent notre courage et le vœu des peuples!

Elle parle de balance politique; et c'est elle qui, par une cumulation immodérée, inouïe, d'établissmens usurpés dans les deux mondes, se propose d'ôter aux autres nations tous les appuis de leur commerce maritime, de sarroger, par le prompt anéantissement des marines de l'Espagne et de la France, l'empire de l'Océan et tout le marché de l'Europe!

Elle même, enfin, a provoqué sans motifs, l'agrandissement de trois des plus grandes puissances du continent; et à son dire, la France seule, au milieu de ses triomphes, auroit perdu le droit de faire poids dans cette balance.

Les Français veulent la paix, mais équitable... Le gouvernement français n'a négligé, auprès des diverses puissances, aucune des ouvertures propres à l'accélérer.

L'intention qu'il manifeste de continuer à traiter avec celui-ci, dès qu'il se montrera disposé à des conditions plus acceptables, prouve également et d'une manière non équivoque le désir où il est de concourir, autant qu'il sera en lui, à opérer un rapprochement sincère entre les deux nations.

La publication des dernières pièces de la négociation ne laissera aucun doute sur ces sentimens.

Nota. C'est avant-hier, à huit heures du matin, que que le lord Malmesbury a reçu la notification que sa présence devenoit inutile à Paris; il doit partir sous 48 heures.

Quelques réflexions sur les arts.

Je lis dans le *Journal de Paris* du 28 frimaire dernier le précis de la plus étrange diatribe qu'on ait jamais prononcée contre les beaux arts: mais il n'y a plus rien d'étrange dans la bouche de Mercier.

Cet homme-là jamais n'a rien dit comme un autre.

Je n'ai point dessein d'offenser Mercier, que j'estime comme un homme d'esprit, qui a de l'imagination, des idées à lui, l'amour du bien, des mœurs honnêtes, mais à qui la nature a refusé cette sensibilité d'organisation qui constitue le sentiment des arts. C'est un sens qui lui manque. Il ne sent pas plus la peinture que la poésie, et il en convient lui-même. Comment celui qui n'est point sensible à l'harmonie des vers de Racine, le seroit-il à la pureté savante de Raphaël, à la grace angélique du Corregge, au coloris harmonieux du Titien.

Un homme louoit devant Chardin la beauté de la couleur d'un tableau. *Qui vous a dit*, lui répondit Chardin, *que ce tableau est fait avec de la couleur?* Mercier auroit eu peine à comprendre Chardin. Il doit comprendre encore moins ce mot de Pline, qui dit que la statue de Jupiter, par Phidias, avoit ajouté à la religion des Grecs.

S'il avoit vu Winckelman en extase, prenant machinalement une attitude fière, en contemplant *l'Apollon du Belvedere*; s'il avoit vu Bouchardon suer à grosses gouttes en observant, immobile, les mouvemens de la nature dans des enfans qui se baiguoient dans la Seine, il auroit pris le statuaire et l'auteur pour des fous.

Quand Mercier relève l'utilité du dessin pour perfectionner la forme de nos meubles et la distribution d'un bâtiment, il donne la mesure de ses idées sur les arts. Il feroit de vains efforts pour aller au-delà. Il ne s'est pas même donné la peine d'étudier un peu l'histoire des arts; il croit bonnement que le *torse antique* est de Michel Ange. Mais j'estime davantage son ignorance et l'ingénuité de son mépris pour la peinture comme pour les vers, que cette hypocrisie si commune de certains amateurs qui s'enthousiasment à froid sur des beautés qu'ils admirent sur tradition.

Mercier, parlant des beaux arts, me rappelle le fameux aveugle Saunderson, qui, cherchant à se faire une idée de la couleur écarlate dont on lui parloit, disoit: *Ce doit être quelque chose approchant du son de la trompette.*

Il dit que l'homme sensible a son cabinet de tableaux dans sa tête; et il ajoute plaisamment que *celui-là ne voit jamais mieux la nature que lorsqu'il ferme les yeux.* C'est précisément ce que dit un poète italien des mystères:

I misteri del ciel sol' colui vede
Che serra gli occhi, e crede.

Celui-là seul voit les mystères du ciel, qui ferme les yeux et croit.

PAR UN VIEIL AMATEUR.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen QUINETTE.

Suite de la séance du premier nivôse.

Camus reproduit le projet résolution sur les dépenses du département de la guerre; il est adopté: en voici les dispositions principales: Ces dépenses, pour les mois de nivôse, pluviôse, ventôse et germinal, sont fixées à 120,000,000 liv., dont 33,300,000 liv. payées sur les fonds des dépenses ordinaires.

Pour faciliter et assurer le paiement de ces deux semestres,

il sera fait des assignations sur le produit des différens droits établis et sur les contributions ordinaires de l'an cinquième, pour le montant des 33,300,000 liv. D'autres assignations pour la somme de 86,700,000 liv. porteront sur le quatrième quart du prix des domaines nationaux aliénés, sur le produit des coupes de bois nationaux, sur les contributions directes et indirectes de l'an 4, sur les denrées existantes dans les magasins de la république, et sur les contributions stipulées par les traités avec les puissances étrangères.

Les sommes qui font partie des contributions ordinaires tant directes qu'indirectes, seront acquittées par la trésorerie. A l'égard des autres fonds, le directoire exécutif prendra les mesures nécessaires pour les mettre à la disposition du ministre de la guerre, et présentera au conseil ses vues sur la manière d'assurer le paiement des quatre derniers sixièmes provenant du quatrième quart des biens nationaux; de manière que le recouvrement de ce qui reste dû de ces biens ne puisse devenir l'objet d'un papier circulant dans le public.

Les assignations ne pourront être altérées, changées, ni leur paiement retardé sous quelque prétexte que ce soit.

Le conseil renvoie à la commission deux articles proposés additionnellement par Richard.

Camus annonce enfin que la commission des dépenses fera tridi prochain un rapport les moyens d'assurer le paiement des rentiers et pensionnaires de l'état.

Un message du directoire exécutif porte que le journal de Philadelphie, en date du 1^{er} vendémiaire, portoit il est vrai que la partie du nord de Saint-Domingue avoit été le théâtre de nouveaux troubles; mais une lettre postérieure du citoyen Perrou, ex-ordonnateur à Domingue, dément ces bruit, et donne des détails satisfaisans sur l'état des colonies.

Renvoyé à la commission.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BRÉARD.

Le conseil reçoit et approuve une résolution du 29 frimaire, qui accorde une pension à la veuve du représentant Fabre (de l'Hérault.)

On procède au renouvellement du bureau: Paradis est élu président; les secrétaires sont: Loysel, Derasey, Guineau et Decomberousse.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 2 nivôse.

Prieur (de la Côte-d'Or) fait un long rapport sur l'administration des poudres et salpêtres. — Le conseil arrête l'impression et l'ajournement.

Le conseil ordonne également l'impression d'un projet relatif aux baux à culture perpétuelle. Le rapporteur Desmolins propose de les déclarer non susceptibles de rachat, et de rapporter le décret du 2 prairial, an 2^e.

Lamarque, par motion d'ordre, expose que diverses loix ont eu lieu pour les remboursemens; ceux en assignats ont d'abord été interdits. Les mandats ont été créés on a pu rembourser. Ensuite on n'a pu rembourser qu'en mandats suivant une échelle proportionnelle; enfin on n'a pu rembourser en papier monnoie; mais la loi du 29 messidor ne rapportant pas formellement et textuellement celle du 15 germinal, des difficultés s'élevèrent, des débiteurs de mauvaise foi veulent profiter de l'omission. Ils abusent de la lettre de la loi pour en éluder le véritable esprit.

Lamarque demande à cet égard une disposition législative formelle.

Crassous répond que les loix sont formelles, positive que la mauvaise foi seule peut contester.

Le conseil charge sa commission de présenter une rédaction assez précise pour lever toutes difficultés.

La discussion se rétablit sur les transactions.

Villers s'étonne que dans les articles décrétés on se soit occupé des transactions qui ont pu avoir lieu dans les colonies, en papier-monnaie; il pense que leur énoncé est connu d'une manière trop peu positive pour que le conseil puisse prononcer sur les intérêts particuliers des colonies. Il demande l'ajournement de la disposition déjà arrêtée jusqu'au moment où le rapport qui se prépare sur la situation des colonies aura été entendu.

Le rapporteur, Crassous, consent à l'ajournement; est prononcé.

La discussion s'établit sur les derniers articles présentés par Crassous, et relatifs à la fixation des obligations subsistantes.

Plusieurs articles sont adoptés, mais sans rédaction.

Bourse du 2 nivôse.

Amsterdam... 60 $\frac{1}{4}$, 61 $\frac{1}{4}$.	Bordeaux..... $\frac{3}{4}$ perte.
Hambourg... 195, 190 $\frac{1}{2}$.	Or fin..... 101 l. 10 s.
Madrid..... 11 l.	Ling. d'arg... 50 l. 8 s. 3 d.
Cadix..... 10 l. 17 s. 6 d.	Piastre..... 5 l. 4 s. 3 d.
Gènes..... 92, 90 $\frac{1}{2}$.	Quadruple... 79 l. 2 s. 1 d.
Livourne..... 103.	Ducat d'Hol... 11 l. 8 s.
Bâle... au pair à 10 jours.	Souverain... 33 l. 17 s. 6 d.
Lausann..... 1 $\frac{1}{4}$ perte.	Guinée..... 25 l.
Londres... 24 l. 7 s. 6 d.	Mandat, 2 l. 7 s. 3 d., 7 s. 8 d., 7 s. 9 d.
Lyon..... au pair.	
Marseille..... $\frac{1}{2}$ bénéfice.	

Esprit $\frac{5}{6}$, 500 à 505 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 375 à 400 à 90 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique 2 liv. — Idem Saint-Domingue, 1 liv. 16 à 18 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 2 à 3 s. — Sucre d'Orléans, 1 liv. 19 à 19 s. — Savon de Marseille, 19 s. — Chandelle, 13 s.

Observations importantes sur le mode de remboursement des obligations contractées en assignats. De l'imprimerie de Dupont, rue de l'Oratoire, & se trouve chez les marchands de nouveautés.

N.°
NO
Q
Détails sur
remise a
port des
le payem
la totali
Prix d
16 liv. p
Rien n'
maisons en
qui la font
à-fait. On
devant Hu
ques piéces
ridable et
une opiniâ
nent lieu
nonnade a
doit à un
Suivant
d'Italie, il
rale, et ri
l'armée d'
état de dé
composée,
et 4 mille
Vicence, et
On ne croit
Il est tou
de passer
de Vicence
impraticabl
de les dét
A cette
n'avoit pas
général. O
ainsi rien
certé avec